
Numéro de l'intervention: 151-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 05.04.2011
Déposée par: Häsler (Burglauenen, Les Verts) (porte-parole)
Cosignataires: 8
Urgente:
Date de la réponse: 06.07.2011
Numéro de l'ACE 1184/2011
Direction: POM

Bruit des avions, santé et qualité de vie: comment le Conseil-exécutif défend-il les intérêts de la population?

La santé et la qualité de vie des riverains de l'aéroport d'Unterbach à Meiringen pâtissent fortement du nombre élevé de mouvements aériens et de l'intensité du bruit. Dans sa réponse à l'intervention déposée en 2008 et intitulée « Nuisances sonores provoquées par les avions », le Conseil-exécutif avait déclaré estimer « qu'il est important de prendre le problème des nuisances sonores (excessives) au sérieux et de trouver une solution acceptable pour tous ».

Cette réponse a été donnée il y a plus de deux ans, mais les riverains n'ont perçu aucune amélioration. Il n'y a aucune perspective de solution, bien au contraire. Les nuisances sonores restent élevées et la population attend toujours un geste de la part du groupe de contact (p. ex. réduction à 2500 mouvements aériens). L'irritation et la mauvaise humeur gagnent la population face à cet immobilisme.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Les mouvements aériens ont sensiblement diminué à Sion, de même que les nuisances pour les riverains. Pourquoi est-ce impossible à Meiringen ?
2. Des mesures sont en cours concernant la pollution et les atteintes à la santé des riverains. Quand les résultats seront-ils publiés et dans quelle mesure en tiendra-t-on compte à l'avenir dans la planification ?
3. Quelle importance revêtent la santé et la qualité de vie des riverains pour le Conseil-exécutif ? Comment défend-il ces impératifs face à l'aviation et au DDPS ?
4. De quelle manière a-t-il défendu jusqu'à maintenant les intérêts de la population concernée ?
5. Quand compte-t-il s'investir pour le bien des riverains et de quelle manière ?
6. Est-il favorable au versement, par le DDPS, de taxes pour la promotion du tourisme et de contributions aux infrastructures touristiques en faveur du tourisme local en compensation du surcroît de marketing occasionné par le bruit des avions ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif est conscient de la problématique concernant l'aérodrome militaire d'Unterbach à Meiringen. D'une part, l'aérodrome offre un nombre important d'emplois et de places d'apprentissage dans cette région structurellement faible. D'autre part, le tourisme est un des principaux piliers de l'économie locale. Et bien sûr, la santé et la qualité de vie de la population locale sont également d'une grande importance. Dans ce contexte, il est indispensable de garder le sens de la mesure pour trouver un juste équilibre.

En ce qui concerne les questions posées dans l'interpellation, le Conseil-exécutif prend position comme suit.

1. Ces dernières années, les nuisances de l'aérodrome militaire de Sion sont restées plus ou moins au même niveau. Par ailleurs, cet aérodrome ne peut être comparé que dans une moindre mesure à celui de Meiringen. En effet, à Sion, entre 40 000 et 50 000 vols civils sont effectués chaque année, non seulement durant les jours ouvrables et pendant les heures de travail habituelles, mais également le soir et en fin de semaine. En outre, en juin et en juillet, Sion sert d'aérodrome de dégivrage, ce qui se traduit par un nombre non planifiable de vols supplémentaires.
2. Les mesures ne sont pas terminées; elles seront poursuivies jusqu'en février 2012. A partir de l'automne 2011, il est prévu de mesurer les nuisances ponctuelles. Les résultats pourront ensuite être évalués et un rapport final établi. Selon les données actuellement disponibles, les vols ne provoquent pas une pollution de l'air qui puisse représenter un danger pour la santé de la population. Mi-avril 2011, les habitants d'Unterbach ont été informés des premiers résultats intermédiaires. Il est prévu de les informer à nouveau lorsque les mesures seront achevées. En l'état actuel des connaissances, on peut considérer que la pollution atmosphérique générée par les vols entre pour une part mineure dans la pollution générale.
3. La santé et la qualité de vie des riverains jouent bien entendu un rôle important pour le Conseil-exécutif. Les efforts qu'il déploie pour influencer le trafic aérien, grâce à ses contacts réguliers avec le DDPS, ne se limitent pas à des considérations touristiques.
4. Le Conseil-exécutif s'y engage dans la mesure où des contacts ont régulièrement lieu entre le directeur de la police et des affaires militaires du canton de Berne, le chef du DDPS et le commandant des Forces aériennes, permettant une meilleure compréhension mutuelle et plus de transparence.
5. Le Conseil-exécutif reste investi dans ce processus continu et défend les intérêts de la population locale.
6. En 2010, le DDPS s'est déclaré prêt à accorder un soutien aux communes, dans la limite de ses possibilités légales. Le Conseil-exécutif approuve toutes les démarches allant dans le sens d'un équilibre entre les intérêts divergents en jeu.

Au Grand Conseil